Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260227-2026_11-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 25 février deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le mercredi 11 février deux mille vingt-six.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, BOUCHET Claude, BODIVIT Mylène, GIRAULT Alain, LE MOINE Audrey, PAPE Yvon, LE GUERN Hélène, STEPHAN Francine, LE FORT François, LE FLOC'H Marie-Agnès, TUDAL Aimé, HILY-RIOU Françoise, Vincent DUPLAT, HÉLAOUËT Marie, LAVENANT Philippe, LE RAY Christophe, AUBERT Delphine, FOUQUET Gilles ;

Conseiller municipal absent ayant donné procuration : JÉZÉQUEL Alain à LE NAY Robert ;

Conseiller municipal absent : RIOU Gilbert

****

M. Claude BOUCHET a été élu secrétaire de séance.

****

2026-11 – ENFANCE - JEUNESSE - Modification de la délibération : Activités scolaires des écoles « Encre Marine » et « Notre Dame d'Izel Vor »

Rapporteur : Madame Mylène BODIVIT

Il convient d'apporter une modification à la délibération n°2025-66 Activités scolaires des écoles « Encre Marine » et « Notre Dame d'Izel Vor ». En effet, il avait été inscrit dans le tableau ci-après 6 séances d'activités nautiques, optimist, Kayak, Paddle. Or, il convenait d'indiquer 6 séances pour les CE2 et 8 séances pour les CM1-CM2.

Chaque année, la commune de La Forêt-Fouesnant fixe les bases et le montant des participations aux activités scolaires pour les écoles « Encre Marine » et « Notre Dame d'Izel Vor ».

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Enfance, Jeunesse, Education, Seniors, Services aux personnes âgées, Solidarité » du 04 février 2026 ;

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE les modifications apportées à la délibération « n°2025-66 Activités scolaires des écoles « Encre Marine » et « Notre Dame d'Izel Vor » » comme suit :

Nota : pour l'école Notre Dame d'Izel Vor et pour les activités suivantes lorsque cela n'est pas précisé dans le tableau ci-après : piscine, sport, voile, projets éducatifs, déplacement pour faire du sport et d'autres activités, les coûts seront pris en compte dans le coût moyen départemental de fonctionnement par élève.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260227-2026_11-DE

PRESTATIONS	ÉCOLE	DÉTAILS	EFFECTIFS (2025/2026)	PARTICIPATIONS
Piscine	Encre Marine	Activités et participations prises en compte dans le coût moyen départemental de fonctionnement par élève. (10 séances / trimestre, classes du CP au CM2, entrées gratuites et transport pris à 100%)		
Voile, Activités Nautiques	Encre Marine	Séances d'activités nautiques, optimist, kayak, paddle	6 séances CE2 8 séances CM1, CM2	Séances et transport pris en charge à 100%
Projets éducatifs	Encre Marine		146 élèves	26 € par élève Total : 3796 €
Forfait déplacement pour sport et autres activités (salle Menez Plenn, Médiathèque, etc.)	Encre Marine			3000 €
Fêtes de Noël	Encre Marine et Notre Dame d'Izel Vor	2 spectacles (1 pour les classes de maternelles, 1 pour les classes élémentaires)	100% à la charge de la commune	
	Encre Marine	Participation achat Noël	146 élèves	8 € par élève Total : 1168 €
	Notre Dame d'Izel Vor		58 élèves	8 € par élève Total : 464 €
Projet spécifique	Encre Marine	AME	Voir délibération (2023-2026) du 15 mars 2022 - 1000 € pour l'achat de petit matériel, papier, photocopie, etc.	

***** Chiffre à titre indicatif arrêté au 1er septembre 2025

Il est précisé que les deux écoles pourront également emprunter le minibus de la commune pour tout déplacement. Dans le cadre de ses participations versées, la commune validera un bilan financier annuel élaboré par les écoles.

Le Maire,
Daniel GOYAT